

Paris le 11 JUIN 2015



Secrétariat général

Mesdames et Messieurs les membres du comité technique ministériel,

Lors du comité technique ministériel du 4 juin dernier, un vote unanime défavorable des représentants du personnel au sens de l'article 48 du décret n°2011-184 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État est intervenu sur les projets d'arrêtés relatifs aux concessions de logement de fonction.

La nouvelle convocation sur le projet de texte rejeté devant intervenir dans les 30 jours, j'ai donc l'honneur de vous inviter à la prochaine réunion du comité technique ministériel qui se tiendra le :

**Judi 25 juin 2015  
de 9h30 à 12h30 – Salle Malraux  
182 rue Saint Honoré  
75001 PARIS**

Service des ressources  
humaines

Bureau du dialogue social et de  
l'expertise statutaire

Anne-Claire RICHARD

Téléphone  
01 40 15 75 77

SG/SRH2/BSDS/AR10/2015

Je vous saurais gré de bien vouloir faire savoir par courriel, à l'adresse suivante : [dialogue.social@culture.gouv.fr](mailto:dialogue.social@culture.gouv.fr), si vous participez à cette réunion.

L'ordre du jour est le suivant :

1° Projets d'arrêtés relatifs aux concessions de logement de fonction (*pour avis*) ;

Le secrétaire général,  
  
Christopher Miles